

HADES



Bureau d'investigations archéologiques
INNOPOLIS, Voie 2, BP 438
31 314 LABEGE CEDEX
Tél : 05 61 00 49 85
SARL AU CAPITAL DE 15 000 euros

TOUR LACASSAGNE Boé (Lot-et-Garonne)



Hervé BOUILLAC

Sous la direction de :
Jean-Luc PIAT

Maître d'Ouvrage :
Mairie de Boé

Titulaire de l'autorisation d'étude :
Jean-Luc PIAT



Etude historique

**Rapport d'opération archéologique
Période Médiévale et Moderne
mai 2007**



Etude historique

LA TOUR LACASSAGNE : ETUDE HISTORIQUE



Par Hervé BOUILLAC

Introduction

Dans une lettre adressée à Adolphe Magen¹, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, datée du 24 juillet 1860, Jules Bourrousse de Laffore fait part de ses regrets de n'avoir rencontré que peu de documents sur Saint-Sulpice de Boé et ses environs. Il ajoute connaître au moins trois châteaux de Lacassagne aux environs d'Agen. Adolphe Magen préparait alors certainement une étude sur Boé, étude qui n'a jamais abouti, à notre connaissance. Les résultats des recherches que nous avons entreprises sont un peu à l'image du constat dressé par l'illustre érudit : relativement décevantes. Décevantes et parfois frustrantes. Notre principale source documentaire, la Monographie de la commune de Boé (Lot-et-Garonne) rédigée au début du XX^e siècle par celui qui en fut maire, Louis-Pierre Alezay, ne donne aucune référence bibliographique ou archivistique. Le principal obstacle auquel nous avons dû faire face est l'existence de deux sites nommés Lacassagne dans la commune de Boé : la tour au bord de la Garonne et la maison noble, située près de la route actuelle d'Agen à Layrac.

Les investigations menées aux archives départementales de Lot-et-Garonne et de la Gironde ont permis cependant de faire le point, d'avancer des noms, des dates. L'histoire de la tour demeure malgré tout bien obscure, surtout pour la période médiévale. Il nous est alors apparu indispensable de mettre en lumière le contexte historique ou plutôt les contextes historiques successifs qui ont pu expliquer l'origine de cet édifice, sa fonction et son histoire « monumentale ». C'est ce contexte que nous allons présenter. Sans doute des recherches aux archives nationales à Paris, dans les fonds du Trésor des chartes et des olims du parlements de Paris, ainsi qu'aux archives du Public Record Office de Londres, dans les fonds des rôles gascons permettraient de glaner des renseignements inédits sur les origines de la tour dont la construction d'origine semble appartenir à la seconde moitié du XIV^e siècle.

¹ A.D. 47, 2 J 7

1 - Le contexte historique

La tour de La Cassaigne faisait partie au Moyen Age et sous l'Ancien régime de la juridiction d'Agen. Celle-ci comprenait sous le règne de Henri IV 29 paroisses rurales². La tour se trouvait dans la paroisse Saint-Sulpice de Boé. Les paroisses voisines étaient celles de Lacapelle-Renaud, Sainte-Ruffine, Sainte-Radegonde et Saint-Pierre de gaubert. Une église de Boé sous le vocable de saint Caprais (mentionnée en 1062), aujourd'hui disparue, semble avoir été la première église et paroisse de Boé. Détruite, on l'aurait reconstruite un peu plus au sud³. Alezay nous dit (selon quels indices ?) que cette église était située entre le lieu-dit de Fauret et la maison forte de Pélicier au nord. La juridiction d'Agen était au Moyen Age beaucoup plus étendue, sans qu'on puisse en connaître les limites avant la seconde moitié du XIII^e siècle. Au cours des XIV^e et XV^e siècles elle dut subir les empiètements des turbulents seigneurs de Madaillan et de Bajamont, ce qui donna lieu à d'incessants procès. La juridiction perdit finalement un certain nombre de paroisses principalement au nord de la juridiction (fig.1). G.Tholin a magistralement étudié la question de la juridiction d'Agen et de son évolution au cours du Moyen Age. Nous renvoyons à son ouvrage pour plus de détails.

1.1 - Les voies de communication au sud d'Agen

La problématique des voies de communication est celle qui a priori peut éclairer l'origine de la tour de La Cassaigne. Cette question suscite pourtant nombre d'interrogations. Nous proposons de synthétiser toutes les informations que nous avons pu recueillir.

Selon la tradition, la route antique dite de la Peyrigne, partant de la rive gauche de la Garonne, en face de Boé, reliait Agen à Saint-Bertrand de Comminges en passant par Moirax et Laplume. La traversée devait se faire au passage connu sous le nom de Lécussan au Moyen Age.

Ce dernier appartenait au seigneur de Lécussan (motte qui se situe sur la colline qui fait face à la plaine de Boé) qui le tenait en fief du doyen-seigneur de Moirax⁴. Ce passage donna lieu pendant plusieurs décennies à un procès entre les consuls d'Agen d'une part et le doyen de Moirax et le seigneur de Lécussan d'autre part. A la fin du XV^e siècle une sentence du sénéchal d'Agenais maintint les seigneurs de Lécussan dans leur droit de passage. Ce passage était non seulement un passage à gué (ou à bac ?) mais aussi un port. Une reconnaissance des années 1530 faite pour une terre sise dans la paroisse Saint-Sulpice mentionne comme confront le chemin qui va du port de Lacussan à la Mothe de Bezat⁵.

Le problème est de savoir, d'abord précisément l'emplacement de ce passage, puis s'il s'agit du passage de Boé, que les études anciennes ou récentes assimilent souvent, sans vraiment pouvoir le prouver. Mais à défaut d'autre solution, nous dirons que le passage de Boé et celui de Lécussan étaient deux noms pour une seule et même réalité. Ce qui a jeté un certain trouble dans notre esprit est un document du XIX^e

2 G. Tholin, *Ville libre et barons. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen*, Paris-Agen, 1886, p. 1

3 L.-P. Alezay, *Monographie de la commune de Boé (Lot-et-Garonne)*, Agen, 1927, p. 36

4 Voir P. Dubourg, *Histoire du doyenné et de la paroisse de Moirax du XI^e au XX^e siècle*, Agen-Layrac, 1908, p. 228-245. P. Dubourg, *Origine du fief et du péage de Lécussan*, *Revue de l'Agenais*, 1907, p. 36-41.

5 A.D. 47, E supp^t Agen BB 25

siècle. C'est un rapport de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du 23 juillet fait état des notes que monsieur Lécussan a adressé au préfet de Lot-et-Garonne en vue de rétablir le port de Pouchou⁶. Il nous apprend que le port de Pouchou, situé entre Nangouze et Lécussan existe de « temps immémorial » mais surtout que le bac a été placé vis-à-vis Boé depuis environ deux siècles. Une description de l'emplacement de ce port disparu est ensuite développée : il aurait été entre le domaine de Beauregard (rive gauche de la Garonne) et Lécussan. Le bac de Boé daterait des premières décennies du XVII^e siècle ... Cependant nous avons trouvé une ordonnance qui ôte ce doute, en partie. En 1539, Poton de Raffin, sénéchal d'Agenais, soucieux des intérêts des consuls d'Agen, alors jaloux de la prospérité commerciale de Boé, n'hésita pas à interdire aux Boeins leur droit de passage (l'ordonnance évoque les grains, les chevaux et autres choses ...)⁷. Leur privilège fut rétabli après la mort du sénéchal (1553)⁸. Cela montre l'ancienneté du passage de Boé. Il faut l'avouer, il est également possible que ces aménagements aient été déplacés, tout en restant proche de Boé et de Lécussan.

Le port de Pouchou dont il est question en 1830 est peut-être ce port vieil dont il est question dans une reconnaissance de 1490⁹ et toujours mentionné au XVIII^e siècle, situé dans la paroisse de Dolmayrac...

Autre problème à élucider. Le chanoine Dubourg dans son étude sur le doyenné de Moirax nous dit que le port d'Agen mentionné dans une charte de donation de 1049 est le port et passage de Lécussan/Boé¹⁰. Or sa démonstration n'est pas convaincante. On ne voit pas pourquoi ce port d'Agen serait si éloigné de la cité où des aménagements portuaires existaient dès l'antiquité. Par contre, l'hypothèse selon laquelle le fief de Lécussan fut créé et donné aux seigneurs d'Aubiach afin de contrôler les passages et péages de Lécussan - plus efficacement que ne pouvaient le faire les religieux de Moirax - est tout à fait envisageable¹¹.

Nous devons à présent évoquer la question des péages. Charles Higounet affirme qu'il a existé au Moyen Age au moins 39 péages sur la Garonne de Capens en amont de Toulouse à Bourg-sur-Gironde¹². En Agenais, d'Auvillar à Marmande la densité des péages croissait jusqu'à un péage tous les 6 km¹³. Il met l'accent sur le fait que le croisement d'un cours d'eau et d'une importante route constituait une situation très favorable. L'historien bordelais nous dit que d'Auterive partait la vieille voie routière d'Agen aux Pyrénées dite la Peyrigne. Auterive ou Lécussan ? On voit bien que dans le détail, personne ne sait précisément d'où partait exactement cette fameuse voie romaine ... Charles Higounet parle, et c'est ce qui nous intéresse ici, d'un complexe péager constitué sur la rive gauche par Lécussan, Auterive et Layrac qui ne semble avoir fonctionné dans le sens de la navigation qu'à partir de la fin du XIII^e siècle¹⁴. Il existait bien à Layrac un péage, un port et un passage à bac. Ceux-ci sont mentionnés dans un acte du Parlement de Paris en 1322¹⁵. Il s'agit d'un arrêt annulant la vente aux enchères de différents droits dépendant du château de Layrac,

6 A.D. 47, S 1175

7 A.D. 47, E supp^t Agen FF 212

8 L.-P. Alezay, *Monographie...*, op. cit., p. 67

9 A.D. 47, 30 J 182

10 *Histoire du doyenné et de la paroisse de Moirax du XI^e au XX^e siècle*, Agen-Layrac, 1908, p. 228-229

11 *Ibid.*, p. 65

12 « Géographie des péages de la Garonne et de ses affluents au Moyen Age », *Journal des Savants*, 1978, p. 106

13 *Ibid.*, p. 107

14 *Ibid.*, p. 109, note 23

15 E. Bouraric (éd.), *Actes du Parlement de Paris, t.II, 1299-1328*, Paris, 1863, p. 465, n° 6866

appartenant à Bertrand de Montaigu, chevalier, par le bayle de Laplume, sur l'ordre du juge du sceau de la viguerie de Toulouse, à la requête de Bernard d'Aspel, du vicomte de Fezensaguet, chevalier, et de Pierre Carriere. Sont énumérés la nature des droits. Il s'agit de parts du péage (pour le passage des bateaux) et du port de Layrac (pour la traversée de la Garonne). Ces droits concernent aussi la motte de Verdun apud Layracum et celle d'Auterive. Cette dernière - peut-être celle située¹⁶ près du confluent du Gers et de la Garonne - était sans doute associée au port de Layrac et devait en assurer le contrôle.

En ce qui concerne Lécussan nous n'avons pas trouvé de mention certaine d'un péage, du moins pour le passage des bateaux. Il s'agit probablement de droits perçus avant tout pour la traversée de la Garonne, d'une rive à l'autre. La sentence du sénéchal d'Agenais (1490) faisant suite au procès entre les consuls d'Agen et le doyen de Moirax parle précisément du passagium sive pontagium de Lescussano¹⁷. P. Dubourg traduisant un extrait de cette sentence parle du lieu du dit péage¹⁸, ce qui est inexact. Sans exclure l'existence d'un péage pour la navigation des bateaux, aucun document ne permet de se prononcer pour le moment.

1.2 - Les mottes de la juridiction d'Agen

Une originalité de la coutume d'Agen accordait aux bourgeois d'Agen le droit de créer des bastides, c'est-à-dire des ouvrages fortifiés (le terme n'a pas encore le sens de ville neuve), sur leurs terres situées à l'intérieur de la juridiction et d'imposer certains règlements à leurs tenanciers¹⁹. Il existait dans la juridiction d'Agen, au moins dès le XIII^e siècle, des seigneuries constituées par des bourgeois, régies par des coutumes particulières tempérées par quelques obligations vis-à-vis de la communauté agenaise, telles que la participation aux charges et aux impôts de la ville ou l'astreinte au service militaire. Des maisons fortes sur mottes, entourées parfois de fossés, en étaient le centre. On peut citer Lafox, Limport, Lamothe-Magnac, Lamothe-Dalos (ou d'Allot), Lamothe-Bayle, Castres, La Cassaigne²⁰. Lamothe-Bézat constitue le cas le plus significatif.

Au Moyen Age, Lamothe-Bézat se trouve au nord de la paroisse Saint-Pierre-de-Gaubert, près du ruisseau du Mondot. En 1252, Bernard et Guibert Bezat, Aymard de La Cassaigne et 18 prud'hommes de la paroisse se mettent d'accord sur le texte de la coutume qui semble-t-il complétait une coutume plus ancienne. Jacques Clémens a publié et analysé cette charte²¹ en la replaçant dans son contexte historique et social. Selon lui, Lamothe-Bézat était plus un petit habitat fortifié pour les paysans qu'une maison forte destinée aux seigneurs (ceux-ci habitaient à Agen). Les tenanciers doivent participer aux fortifications de la motte (murs, créneaux, lices, barbacane, fossés). Voici comment se présente le site lors de la prospection de J. Clémens à la fin des années 1970 : « Lamothe-Bézat est actuellement le centre d'une exploitation agricole dans la plaine de la Garonne. Les bâtiments actuels sont, semble-t-il, dans l'ensemble d'époque moderne.

¹⁶ Nommée *le Fort*, près de la Garonne, dont parle G. Tholin (*Revue de l'Agenais*, 1904, p. 104)

¹⁷ A.D. 47, E supp^t Agen FF 148

¹⁸ P. Dubourg, *Histoire du doyenné ... op. cit.*, p. 240

¹⁹ *Histoire d'Agen*, sous la dir. de Stéphane Baumont, Toulouse, 1991, p. 85

²⁰ *Ibid.*

²¹ « La charte de franchise de Lamothe-Bézat. Désertion d'un village sur motte près d'Agen », *Actes du 104^e Congrès national des sociétés savantes (Bordeaux, 1979)*, Paris, 1981, p. 23-32

Il y avait une chapelle. Près d'une remise, un départ de voûte se remarque encore. Ces divers bâtiments se dressent sur un ouvrage de terre, dominant encore la plaine d'environ un mètre, malgré les remblaiements consécutifs aux inondations. Cet ouvrage de terre est encore délimité sur trois côtés par un fossé. Avant 1960, les fossés avaient une profondeur de trois mètres pour une largeur de dix mètres. Ils délimitaient un carré de plus de quarante mètres de côté. C'est-à-dire que la superficie à l'intérieur des fossés étaient de plus de mille mètres carrés »²². Les tenanciers de Lamothe-Bézat doivent participer aux questes et fouages établis par la cité d'Agen, fournir l'ost auprès de leur seigneur ; il étaient tenus à résidence et ne pouvaient aliéner leur domaine qu'en faveur d'un autre tenancier de la même seigneurie.

Jacques Cléments émet une hypothèse que l'on peut suivre volontiers : face à des troubles publics (que rapporte une charte d'Agen en 1248 par exemple), « l'intérêt des bourgeois d'Agen était d'avoir une stabilisation des populations rurales, brassées au cours des guerres contre les Albigeois, et de contrôler un boulevard qui protégerait la ville de toute agression. Lamothe-Bézat joue ce rôle de point d'ancrage de la juridiction d'Agen au XIV^e et XV^e siècles ». L'octroi d'une charte de franchise n'a pu compenser l'attrait de la ville (et peut-être des bastides au XIII^e siècle). Lamothe-Bézat en tant que village est déserté dès la fin du Moyen Age²³.

La maison forte de La Cassaigne, sur la route (actuelle) d'Agen à Layrac s'inscrit certainement dans ce contexte. Quant à notre tour, liée sans doute à cette maison noble, sa fonction est plutôt à chercher, comme nous l'avons proposé, vers le contrôle du passage de la Garonne et des routes (route de Layrac à Agen, route du port de Lécussan à Lamothe-Bézat).

1.3 - La famille de La Cassaigne

La tour de Lacassagne tient incontestablement son nom de celui d'une famille agenaise, connue dans la cité dès la fin du XII^e siècle. Les archives communales ou autres, publiées ou non, nous font connaître de nombreux membres de cette famille du XII^e au XIV^e siècle. A titre d'exemple nous donnons en annexe un tableau présentant les membres de cette famille attestés dans les chartes communales d'Agen entre 1189 et 1328, qui ont été publiées par A. Magen et G. Tholin. En 1197 par exemple, Haimar, W., Gauter, R. Bernard, A. et V. de la Casainha font partie des 115 prudhommes de la cité²⁴. Dans certaines d'entre elles, énonçant de longues listes de personnes, on remarque parfois au moins deux groupes de personnes portant le nom de La Cassaigne, signe sans doute de l'existence de plusieurs « familles » parentes, mais distinctes au sein de la cité.

La famille La Cassaigne est au Moyen Age parmi les plus influentes de la ville d'Agen, avec notamment les Pélicier ou les Galeissac. Une rue d'Agen porte son nom. Certains de ses membres ont été consuls d'Agen (tel Pierre de La Cassaigne, en 1288²⁵). D'autres ont été juge d'Agenais, ou bien encore receveur d'Agen (Raymond de La Cassaigne, en 1347²⁶). M^e Bernard de Cassanea clerc du roi était professeur de droit en

²² *Ibid.*, p. 26-27

²³ *Ibid.*, p. 29-30

²⁴ *Chartes d'Agen. Première série (1189-1328)*, Villeneuve-sur-Lot, 1876, charte II

²⁵ *Ibid.*, charte LXXX

²⁶ Ch. Samaran, *La Gascogne dans les registres du trésor des Chartes*, Paris, 1966, n° 478

1335²⁷. Le même ou un autre Bernard de La Cassaigne était conseiller du roi en 1335 : il mena à cette date une enquête sur le produit du « barrage » d'Agen et sur son affectation à l'œuvre du pont de cette ville²⁸.

Cette famille de bourgeois va prendre une part importante dans les prémices et les débuts de la guerre de Cent Ans. Plusieurs membres ayant pris le parti des Anglais ont perdu, pour cause de rébellion, leurs biens, confisqués, quand ce n'est pas tout simplement la vie, après condamnation à la peine capitale. La guerre a été l'occasion pour certaines personnes de cette famille, comme pour bien d'autres, l'occasion d'une ascension sociale indiscutable. Tel est le cas par exemple d'Arnaud de La Cassaigne, sergent d'armes du roi, qui est anobli avec ses descendants, par Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Agenais, Bordelais, Gascogne, Languedoc et Saintonge. Ce constat vaut pour d'autres familles agenaises : Jean et Etienne Pélicier sont anoblis en juin 1336²⁹.

Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur quelques personnages de cette famille qui ont pu avoir un lien étroit avec la tour.

1.4 - Le contexte politique et militaire

1.4.1 - La guerre de Cent Ans

Si l'origine de la tour de Lacassagne est plus ancienne, la période de la guerre de Cent Ans a probablement fait jouer aux mottes qui jalonnent les rives de la Garonne ainsi qu'à celles dispersées dans la plaine de Boé un rôle militaire indéniable, quoique sans doute discontinu.

C'est sans doute durant les vingt premières années du conflit que les menaces sur la cité d'Agen furent les plus vives et les troubles dans les campagnes les plus nombreux. Après l'expiration des trêves en mars 1345, une partie des offensives anglaises se portent alors sur l'Aquitaine, sous la conduite du comte de Derby. Les Anglais s'emparent de plusieurs forteresses des alentours d'Agen : Montrevel, au pied de la cité³⁰, Moncaut, Montagnac, Beauville et Bajamont. L'ennemi bat la campagne en inspirant une crainte générale. La contre-offensive française menée par le duc Jean de Normandie se manifeste par le siège d'Aiguillon en 1346, levé à la nouvelle du désastre de Crécy. Malgré des trêves successives, la région n'est toujours pas pacifiée : des châteaux sont toujours aux Anglais, comme Beauville ou Lusignan ; des seigneurs passent au parti anglais, tel celui de Madaillan, qui profite de la situation pour usurper des paroisses de la juridiction d'Agen ; les champs ne sont plus cultivés ... En 1352, la ville d'Agen, assiégée, n'est sauvée que par une garnison de cent hommes d'armes et de cent sergents montés fournie par le sénéchal d'Agenais. En 1355, l'incendie des moulins et la destruction du pont marque une nouvelle étape. C'est là que se place la célèbre chevauchée du Prince Noir, qui épargne toutefois l'Agenais. Une autre troupe opère en haut Agenais et en

27 *Ibid.*, n° 491

28 Higounet (Charles), Un compte de ferme de la barre d'Agen au début du XIVe siècle, *Annales du Midi*, 1950, p. 331-355.

29 *Ibid.*, n° 505 et 506

30 Ce château se trouvait vers l'actuel hôtel de ville, donc à l'extérieur des remparts.

Quercy mais n'ose pas attaquer Agen défendue par le comte d'Armagnac qui en 1353 avait voulu établir une tour fortifiée sur la motte de Lécussan, en face de Boé. Mais, les consuls d'Agen s'y opposèrent avant que la bataille de Poitiers en 1356 ne change la donne. Le traité de Brétigny (1360) met un terme à cette période de troubles et d'anarchie. « La cité et le chastel d'Agen et les terres et pays d'Agenois » sont cédés en toute souveraineté à Edouard III, avec toute l'Aquitaine. En 1364, le Prince Noir et l'évêque d'Agen font leur entrée solennelle à Agen et le prélat rend hommage au prince d'Aquitaine pour la moitié de la justice, la monnaie et ses autres droits. La reprise de la guerre à partir de 1370 en Agenais se concrétise par la reprise d'Agen, de Port-Sainte-Marie, Montpezat et Tonneins par les troupes de duc d'Anjou... D'autres campagnes françaises menées jusqu'en 1378 finissent de chasser, pratiquement, les Anglais de l'Agenais.

Les jurades de la ville d'Agen se font l'écho des tensions et des excès de ces années sombres. En 1340, on apprend que Pierre de Génos, damoiseau, reçut, en récompense des services qu'il rendit au roi de France comme maréchal de son armée, les biens qui avaient appartenu à Guillaume de La Cassaigne³¹, condamné à mort comme traître pour s'être emparé du lieu de Lécussan et à son père Raimond de La Cassaigne³².

Elles nous apprennent également qu'en avril 1352 Gausbert de Beauville et sa troupe ont enlevé des bestiaux à Lamothe-Bézat et en d'autres lieux de la juridiction d'Agen³³. Cet événement est à rapprocher des faits rapportés par Alezay dont nous parlons plus longuement dans le chapitre C de cette étude. On peut légitimement penser que les « mottes » de la juridiction ont joué un rôle essentiel durant ces années, pour les deux partis en présence : protection des populations paysannes, refuge pour les Anglais, repères pour quelques seigneurs du parti anglais pour dévaster et semer la peur dans les campagnes avoisinantes.

Un autre événement a pu, sans que l'on puisse en être sûr, concernait directement la tour de La Cassaigne. En 1353 en effet, Bernard d'Armagnac envisage de faire édifier une construction sur cette motte, chose qui « poira estre damnaciosa a la vila d'Agen »³⁴. Pour cela, nous disent les registres de jurades, on tâchera d'obtenir qu'il renonce à son projet, et s'il s'obstine, on s'adressera au lieutenant du roi de France, pour qu'il y pourvoie. Une lettre du roi de France du 23 juin 1355 défend à Bernard d'Armagnac de bâtir quelque construction sur la motte³⁵. La réponse des agenais a du consister en une vigilance accrue, sans doute à partir de la tour de Lacassagne.

1.4.2 - Les guerres de Religions

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de nous attarder longuement sur les événements politiques et militaires survenus en Agenais durant cette période très troublée. Toutefois des faits touchant de près l'histoire de la ville d'Agen ou de ses proches environs constituent un contexte qu'on ne peut ignorer pour éclairer certaines évolutions architecturales de la tour. Agen a été pendant près de 30 années au cours même des guerres dans le Sud-Ouest du royaume. Ville indépendante, elle fut toujours loyale au roi de France. Les consuls d'Agen, toujours catholiques, ont été les plus ardents défenseurs du catholicisme

³¹ Ne s'agirait-il pas de ce *Monin de La Cassaigne*, condamné à mort vers la même époque ? Cf. § 3

³² *Registre du Trésor des Chartes*, publié par J. Viard et A. Vallée, t.III, 2^{ème} partie, Paris, 1979, n° 3863

³³ A. Magen, *Jurades de la ville d'Agen (1345-1355)*, Auch, 1894, p. 236

³⁴ *Ibid.*, p.334-335

³⁵ *Ibid.*, p. 357

jusqu'à l'avènement d'Henri IV³⁶. Occupée par les protestants, la ville fut délivrée par Blaise de Monluc en 1562 et 1569. La Cour de France s'y arrêta à deux reprises. Après la Saint-Barthélémy, qui épargna Agen, Henri de Navarre nommé gouverneur de Guyenne, s'y installa en août 1576 pour deux ans. En 1584, l'adhésion du roi Henri III à la Ligue relance le conflit. Agen, comme Marmande, Villeneuve, Port-Sainte-Marie, Valence-d'Agen, Aiguillon, se rallie à elle³⁷. En mai 1585, Marguerite de Valois obtient de l'évêque et des notables les clefs de la cité. Elle y reste jusqu'au 25 septembre, où elle doit fuir précipitamment... La guerre se poursuit entre ligueurs et protestants sous l'autorité du roi de Navarre. Les soldats sillonnent le pays, les campagnes sont désolées. Les protestants, fortifiés à Layrac, ravagent la plaine garonnaise³⁸. L'assassinat du roi en 1589, l'abjuration d'Henri de Navarre en 1593 et son sacre en 1594 décident les consuls à reconnaître Henri IV³⁹. Malgré la fin de la guerre, des bandes armées désœuvrées ravagent le pays. L'Edit de Nantes (1598) autorise le culte protestant là où il était pratiqué en 1597. Il est interdit dans la cité épiscopale et jusqu'à une demi-lieue des remparts. Les protestants décident alors d'édifier leur temple à Boé...

De ces faits, rappelés très succinctement, nous retiendrons l'extrême tension qui a régné autour de la cité d'Agen durant trois décennies. Les campagnes environnantes ont été le cadre de passages de troupes, de manoeuvres, de batailles, sans doute aussi de heurts entre partisans des deux religions, mais aussi de pillages, rappelant l'atmosphère du XIV^e siècle.

Les maisons fortes de la juridiction semblent avoir fait partie intégrante du système de défense de la cité épiscopale durant les conflits. Dans son étude sur « La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVI^e siècle », parue sous formes d'articles dans la Revue de l'Agenais entre 1887 et 1893, G. Tholin relate un fait très intéressant. En mars 1575, alors que les protestants tiennent une grande partie du pays à l'exception de quelques grandes villes comme Agen ou Villeneuve, que deux mois auparavant Monluc a échoué devant le château de Madaillan, les consuls d'Agen visitent les murailles et décident d'organiser plus systématiquement la surveillance des gardes. Le Conseil ordonne aux habitants de s'approvisionner en farine et de tenir des armes prêtes. On dresse une liste des suspects tant de la ville que des environs. Enfin il est décidé que toutes les maisons fortes de la banlieue seraient pourvues de petites garnisons à la charge de leurs propriétaires. Parmi celles-ci, l'on trouve : Guilhot, Bonel, Paradou, La Cassaigne, Lamothe-Bézat, Péleguignon, le moulin de Grangia, Lagarde et Beauregard⁴⁰. Si on se retrouve toujours devant le même problème de localisation entre la maison noble et la tour, le rôle de surveillance du passage de la Garonne et de la route d'Agen à Layrac de cette dernière est évident. Cela pourrait expliquer des aménagements de la tour que l'étude du bâti devra déterminer.

1.4.3 - La Fronde

Pendant la première moitié du XVII^e siècle, l'Agenais demeure le théâtre de guerres, notamment celle de la Fronde pendant près de deux ans, en 1652 et 1653. Les troubles de la Fronde eurent aussi des échos dans le secteur qui nous intéresse. En 1652, Condé, revenant du siège de Miradoux où il avait échoué devant Saint-Luc, se replia sur Astaffort et Agen. Il laissa alors le commandement de ses troupes à son

³⁶ *Histoire d'Agen, op. cit.*, p. 118

³⁷ *Ibid.*, p. 125

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*, p. 126

⁴⁰ T.16, 1889, p. 204-205

frère, le prince de Conti, qui le remit lui-même à son lieutenant Seignelay. Fin octobre, ce dernier réussit à traverser la Garonne à Boé. Le comte d'Harcourt, chef de l'armée royale, arrivé peu après, dut remettre le passage de la Garonne au lendemain car celle-ci avait grossi pendant la nuit. Les soldats du lieutenant Seignelay se livrèrent alors à toutes sortes d'excès aux dépens des habitants et des villages des environs⁴¹. Là aussi on peut estimer que la tour joua un rôle militaire passager, mais réel.

2 - Les seigneurs de la tour de La Cassaigne

Le manque de documents originaux, de références parfois et le recours à des notes éparses expliquent en grande partie la difficulté qui a été la nôtre de dresser une liste des familles qui ont possédé la tour de La Cassaigne.

En 1350, nous dit Alezay, Guillaume, sire de Cassaigne, capitaine du Guet, chargé de la garde de la porte du Pont-Long à Agen en était le propriétaire. Malheureusement il ne cite aucune référence... Nous devons en rester là pour les périodes les plus anciennes.

Nous avons déjà évoqué le fait qu'il existait deux maisons nobles du même nom, source d'hésitations. Elles se trouvaient en réalité dans deux paroisses différentes ce qui a levé le doute sur bien des questions. Finalement nous pouvons établir une telle liste à partir de l'extrême fin du Moyen Age.

En 1491 et 1498, Bertrand de Fourcès rend hommage au roi de France pour les terres de Fourcès, Lamothe et La Cassaigne⁴². D'autres textes nous permettent d'affirmer que Lamothe correspond très certainement à la tour et La Cassaigne à la maison noble et aux terres situées dans la paroisse Saint-Ruffine. En 1540, Marguerite de Fourcès⁴³ et son fils Jacques, font un dénombrement pour la maison noble de La Cassaigne avec ses appartenances (confrontant au chemin qui tire de la rivière de Garonne à Lafox)⁴⁴. Il n'est pas question de Lamothe dans ce dénombrement. Par contre dans le dénombrement réalisé par Jacques de la Dague (seul cette fois-ci) le 3 octobre 1551, Lamothe est bien présente, à coté de la maison noble de La Cassaigne et d'un boriage noble à Colayrac⁴⁵.

Dans une sentence de M^e Denex, procureur du roi, d'avril 1605⁴⁶, sont énoncés comme nobles les biens suivant appartenant à Henri de la Dague :

1. la maison noble de La Cassaigne, paroisse Sainte-Ruffine (d'une contenance de 40 carterées)
2. la maison noble de Lamothe, paroisse Saint-Sulpice de Boé (contenant 15 carterées)
3. la maison du Colombier, paroisse Saint-Cirq (contenant 15 carterées)

La localisation par paroisse est ici essentielle. Cette sentence confirme un jugement plus ancien du seigneur de Gramont, archevêque de Bordeaux, de 1538⁴⁷ qui règle le partage entre Marguerite de Fourcès et Etienne de Bonaire, seigneur du Castella, des charges des biens qui avaient appartenu à Jean Daufin, seigneur du

41 L.-P. Alezay, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 72

42 A.D. 47, E supp^t Agen II 12

43 Celle-ci avait épousé Jean de la Dague en 1515

44 A.D. 47, E supp^t Agen II 12

45 *Ibid.*

46 *Ibid.*

47 *Ibid.*

Castella⁴⁸. Dans ce partage il est fait mention de la maison de La Cassaigne contenant 40 carterées de terres labourables, prés et bois et de celle de Lamothe, paroisse Saint-Sulpice contenant 15 carterées de terres. Le « Lamothe » dont il est question en 1491, 1498, 1538, 1551, 1605 correspond à une même réalité. Laquelle ? Pour nous il ne peut s'agir que de la tour de La Cassaigne. Au XVIII^e siècle, Louis-Armand de Laborde, écuyer, demande l'entérinement de la requête du 10 décembre 1757 faite à la Cour pour maintenir dans la nobilité 15 carterées de fonds noble dépendantes de sa maison noble de Lamothe La Cassaigne située dans la paroisse Saint-Sulpice de Boé⁴⁹. Cette dénomination, rare dans la documentation, permet cependant d'identifier la tour à Lamothe La Cassaigne. Comme la famille Laborde ne fut propriétaire que du domaine de la tour et non de la maison noble de la La Cassaigne, paroisse Sainte-Ruffine, aucun doute n'est possible.

A Jacques de la Dague lui succèdent ses fils Henri et Emmanuel, et le fils de ce dernier (?), François⁵⁰, qui, par contrat daté du 7 mai 1655 passé devant Maussacre, notaire d'Agen, vend à noble Etienne de Laborde la maison noble de la tour de La Cassaigne. Sont compris dans la vente le domaine de la tour, d'une superficie de 21 cartonats (environ 3,5 ha), avec les tailles et rentes et tous les droits que François de la Dague avait dans l'église Saint-Sulpice de Boé⁵¹. Dès lors, les nouveaux seigneurs vont ajouter le nom de La Cassaigne au leur. Succèdent à Etienne de Laborde, Jean-Urbain, son fils, qui meurt vers 1706/1707, Louis-Armand (1710-1769), Léon-Martial, dernier mâle de la lignée qui meurt jeune. Sa sœur (?) Elizabeth-Ursule, épouse en 1777 Thomas de Galibert-Saint-Avit. Cette dernière meurt à une date encore indéterminée, sans doute vers 1840. C'est elle qui, dans les dernières années de sa vie, vend la tour et le domaine à la famille Plantou, notamment à Alexis, maître de bateau⁵².

A titre d'indication, on peut ajouter que la maison noble de La Cassaigne (paroisse Ste-Ruffine) passa à la famille de Sarrau vers les années 1620. En effet, dans son testament d'avril 1629, Jacob de Sarrau déclare avoir acquis La Cassaigne sur saisie au sénéchal d'Agen faite à la requête de Pierre Girle contre Eléonor de la Dague⁵³. Il pourrait s'agir de cette Eléonor de Timbronne dont il est question dans un dossier des archives du château d'Arasse concernant la succession d'Emmanuel de la Dague. Dans un procès durant les années 1639-1641, elle est dite héritière de ce dernier. Était-elle sa fille, donc la sœur de François de la Dague ? C'est possible. En tout cas, elle se marie en 1616 à Jacob de Sarrau. Leur fils, autre Jacob, le fils de celui-ci, Gratien deviennent alors seigneurs de La Cassaigne.

Pour en revenir à la tour, L.-P. Alezay indique qu'un certain Ducros de La Cassagne possédait la tour en 1589. Chargé par le gouvernement de Henri III de défendre Astaffort et Lafox contre les Ligueurs, il se rendit sans combattre⁵⁴ (ce personnage est sans doute ce gouverneur de Layrac qui, à la tête de 200 ou 300 hommes attaque et met en déroute une escorte envoyée d'Agen⁵⁵). Son fils ou neveu, Charles-Froumentin de La Cassagne, chanoine de l'église cathédrale d'Agen, s'étant refusé à contribuer à la nourriture des

48 D'après les notes de l'abbé Dubois, Jean Daufin fut procureur du roi en le sénéchaussée d'Agenais

49 A.D. 47, E supp^t Agen FF 212

50 Il est alors également baron de Seyches

51 A.D. 47, Fonds de Raymond, n° 2, p. 24

52 A.D. 47, 3 Q 1/1577

53 A.D. 47, 5 J 700/2 (il s'agit des notes de l'abbé Dubois)

54 *Monographie...*, *op. cit.*, p. 85

55 A.D. 47, E supp^t Agen, BB 36

pauvres, les consuls d’Agen ont fait saisir en 1629 une partie de ses biens dans les paroisses de la Chapelle-Renaud, de Sainte-Radegonde et de Saint-Sulpice de Boé. De quels biens s’agissait-il ? Tout cela demeure bien confus...

3 - La tour et le domaine de La Cassaigne

Les sources concernant les différents bâtiments qui forment la maison noble de la Tour de La Cassaigne sont, disons-le, bien rares. Les premières descriptions de la tour datent seulement du XVII^e siècle. Nous allons y revenir.

Malgré nos recherches, aucune véritable mention de la tour n’apparaît dans la documentation médiévale. L.-P. Alezay évoque pourtant un épisode très intéressant qui se situe au début du XIV^e siècle⁵⁶. Il nous semble utile de l’évoquer.

Il existait dans la paroisse Saint-Pierre de Gaubert, au sud de Lamothe-Bézat une maison forte du nom de Castres. Les sires de Faure, originaires de l’Albigeois et venus s’établir à Agen sous Philippe le Hardi, en étaient devenus les seigneurs⁵⁷. Au début du XIV^e siècle, le sire de Castres avait pour voisin le sire de La Cassaigne. Ce dernier était ami d’un certain Déodat, bâtard de Beauville, homme de guerre du parti anglais. Violent, « bandit de grand chemin » pour reprendre les termes de L.-P. Alezay, il commettait régulièrement des vols chez ses voisins. La nuit des Rameaux, Déodat enleva huit bœufs et dix moutons au sire de Castres. Il tua même les bergers qui tentaient de lui résister. Odon de Castres dénonça immédiatement Déodat (et La Cassaigne) au sénéchal d’Agenais, qui l’assigna. Celui-ci refusa et continua ses forfaits mais, assiégé dans son repaire, il fut fait prisonnier au bout de quelques jours. Déodat avoua ses crimes mais dénonça La Cassaigne comme un de ses compères. Déodat fut condamné à être rompu vif⁵⁸. La Cassaigne nia d’abord toute participation aux crimes mais dû finalement reconnaître les faits. Il fut lui aussi condamné à mort⁵⁹.

Alezay évoque un jugement par lequel sa maison d’Agen fut démolie, ainsi que la maison forte de La Cassaigne et la tour de La Cassaigne. Notre historien ajoute à propos de la tour « qu’après avoir subi quelques mutilations de peu d’importance, un mètre environ de réduction de sa hauteur, elle fut recouverte et probablement rendue à la famille »⁶⁰. Ce témoignage est capital pour l’histoire de la tour ; il pourrait constituer une des explications à la reconstruction en brique d’une partie de la tour. Malheureusement, l’érudit ne donne aucune référence. Il existe bien dans les archives communales d’Agen copie publiées une confirmation de la sentence publiée par G. Tholin à la fin du XIX^e siècle. Il s’agit de lettres de Philippe VI de Valois en date du 4 août 1340 vidimant et confirmant la donation à la ville d’Agen faite par l’archevêque d’Auch et Pierre de La Palu, capitaines et lieutenants dans toutes les parties du Languedoc. Celle-ci concerne les maisons de Monin de La Cassaigne, confisquées pour crime de rébellion. Elles doivent être détruites et les matériaux ainsi récupérés employés aux fortifications de la ville ou vendus. Sur leur emplacement un marché aux blés doit y être établi.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 81-82 et 84-85

⁵⁷ *Ibid.*, p. 81

⁵⁸ *Ibid.*, p. 82

⁵⁹ *Ibid.*, p. 84

⁶⁰ *Ibid.*, p. 85

Comme nous l'avons dit en introduction, la première mention de la tour de La Cassaigne date seulement de l'année 1639. Il s'agit d'un acte de procédure⁶¹. Ce document comporte la première description connue de la tour et du domaine. Celle-ci est très sommaire : « la maison noble et chateau appelle de la Cassaigne », située dans la paroisse Saint-Sulpice, juridiction d'Agen, près du bourg de Boé, consiste en une « grande tour carrée ediffiée de pierre et briques aveq une bassecourt [...] Ladicte maison (est) fermée de murailhe aveq une piece de vigne, jardin, pred, pactus le tout joignant ensemble de la contenance de quatre cartherées ou environ... ». Parmi les confronts, on signale, entre autres, les terres de la demoiselle de La Tour, le chemin public d'Agen à Layrac et la terre dudit feu sieur de La Cassaigne. On constate que seule la tour est décrite et non les bâtiments qui joignent encore aujourd'hui la tour. En 1670, un autre texte plus précis nous éclaire davantage sur ces édifices annexes.

Il s'agit de la reconnaissance faite par Messire Etienne de Laborde pour la maison noble de la tour de la Cassaigne, rentes, biens nobles et dépendances situés en la paroisse de Saint-Sulpice⁶². Nous donnons en annexe une copie photographique de l'original conservé aux archives départementales de la Gironde. Contrairement à la plupart des actes de même nature, la description des bâtiments est relativement précise : on évoque une tour carrée munie de créneaux, bâtie moitié de pierre, moitié de brique. Celle-ci a trois étages : le premier comprend une salle-basse; le second, une chambre et une antichambre et le étage dernier consiste en un grenier. Le texte nous dit, et c'est là une information essentielle, que depuis l'acquisition de la maison noble (c'est-à-dire 1655), un édifice joignant la tour a été bâti. On y trouve alors une chambre, une cuisine et une « descharge ». Une cour, au milieu de laquelle l'on trouve un puits est fermée par une muraille de briques. Un portail permet l'accès à la cour. Dans un des angles on a édifié un pigeonnier (on en précise pas depuis quand). Enfin on signale l'existence d'une écurie et de deux petites chambres pour loger un jardinier dans l'enclos de la cour.

Voici un texte qui enfin apporte de précieux renseignements quant à l'ordonnance des bâtiments de la maison noble, et pose quelques jalons chronologiques pour l'étude du bâti de la tour et des édifices annexes.

Le document précise également davantage que celui de 1639 la nature du domaine. Un jardin, un verger, une petite garenne, une vigne, un pré et des terres labourables sont les biens fonciers dépendants de la maison noble. Leur superficie est indiquée. Nous donnons dans le petit tableau suivant l'équivalence en hectares :

superficie/bien foncier	jardin	verger	vigne	garenne	pré	terres labourables
mesures anciennes	1 carterée	4 cartonats	3 carterées	4 cartonats	1 carterée	22 carterées
équivalence en ha	0,65	0,32	1,96	0,32	0,65	14,43

L'état des sections et le plan cadastral de 1811 figurent toujours le verger, le pré et la vigne. Toujours à la même époque, la Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres de la

⁶¹ A.D. 47, 63 J 8

⁶² A.D. 33, C 2245 (liasse 2)

commune de Boé rédigée en conformité des instructions sur le cadastre de 1812 nous apprend que la tour comporte une porte cochère, charretière ou de magasin (celle mentionnée en 1670 probablement) et huit portes et fenêtres au rez-de-chaussée, aux premier et second étages⁶³.

Conclusion

Même si beaucoup de zones d'ombres subsistent, l'intérêt historique de la tour de La Cassaigne est indéniable. Ses origines sont très probablement à chercher dans la volonté des Agenais de contrôler les voies de communications dans cette partie sud de la juridiction que constitue la plaine de Boé, en particulier au moment des troubles militaires les plus importants que connût l'Agenais dans les années 1350. Ici, la plaine formait une véritable porte d'entrée à la cité qu'il fallait surveiller. La tour pouvait contrôler le passage de la Garonne autrement appelé gué de Lécussan mais sans doute et surtout les routes dont ce dernier était l'aboutissement : route d'Agen à Moirax par le passage de Lécussan, route d'Agen à Layrac par le passage situé en amont de Boé, route du port de Lécussan à Lamothe-Bézat. Son toponyme «La Cassaigne» la rattache étroitement à la famille agenaise des La Cassaigne qui occupa des charges publiques dans la cité d'Agen. On peut avancer à ce titre deux hypothèses : ou bien l'initiative de la construction revient aux consuls d'Agen pour faire face aux prétentions des Armagnac en 1353 qui voulaient édifier une tour sur la motte de Lécussan et la famille La Cassaigne, qui s'était emparée de Lécussan vers 1340, en aurait eu la garde avant d'en devenir les propriétaires, ou bien la tour fut élevée par la famille La Cassaigne seule, après autorisation du roi-duc (mais le texte d'autorisation resterait à rechercher dans les archives anglaises) pour défendre et contrôler une partie de sa seigneurie foncière implantée dans la plaine de Boé. Quoiqu'il en soit, le rôle militaire que les événements politiques des XIV^e –XVII^e siècles ont dû faire jouer à la tour explique probablement les évolutions de l'édifice dont l'étude de bâti rend compte aujourd'hui.

63 A.D 47, 3 P 282, n° 95